



LE DEVOIR

«C'est l'hiver, c'est l'hiver, c'est l'hiver...»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MAIRE Gérald Tremblay et le président des cols bleus de Montréal, Jean Lapierre, s'en sont donné à cœur joie hier lors d'une séance improvisée de tir de balles de neige. Ils participaient au lancement de la Fête des neiges, qui débutera le 26 janvier prochain au parc Jean-Drapeau. Même si le mercure persiste à rester au-dessus de la normale saisonnière, la tenue de l'événement n'est pas compromise, assurent les organisateurs. Environnement Canada prévoit toutefois un mois de janvier particulièrement doux, ce qui fait croire que l'hiver n'est pas près de s'installer pour de bon à Montréal. Nos informations en page A 2.

Québec interdit toute recherche sur le clonage humain

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Québec interdit officiellement toute activité de recherche sur le clonage humain ainsi que sur les cellules souches d'embryons humains, cellules qui contiennent, comme on le sait, un énorme potentiel thérapeutique. L'interdit s'applique même aux cellules souches embryonnaires issues des embryons «excédentaires» provenant de fécondations *in vitro* effectuées pour des couples infertiles. La politique québécoise s'annonce donc plus stricte que celles adoptées aux États-Unis et en Angleterre.

Dans le but avoué de rassurer la population québécoise, le ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie, David Cliche, a également affirmé hier en conférence de presse qu'aucune activité de recherche n'a actuellement cours autant sur le clonage humain que sur les cellules souches embryonnaires en territoire québécois, et ce, dans le domaine de la recherche tant publique que privée.

Le ministre a souligné qu'il peut se montrer à ce point affirmatif et rassurant en raison de l'existence et de l'application de règles d'éthique et de bonne pratique édictées par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et par les fonds subventionnaires fédéraux.

«Dans l'état actuel des choses, tout projet de recherche que des scientifiques se proposent de mener dans un centre hospitalier universitaire



VOIR PAGE A 8:
CLONAGE

ACTUALITÉS

La rue Notre-Dame entre deux feux

■ À lire en page A 3

Québec, Ottawa et les Innus s'entendent

Les droits ancestraux des Innus seront reconnus dans un tout premier traité



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Après 21 ans d'une négociation territoriale globale, une entente de principe tripartite entre Québec, Ottawa et les Innus est survenue à la fin décembre. Les négociateurs et les avocats des trois parties sont à rédiger le texte de cette entente qui devra être prêt pour la fin du mois. Par la suite, au moins une autre année sera nécessaire pour mettre sur papier un tout premier traité innu qui, 25 ans après la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), ira plus loin que ne le faisait ce premier accord moderne survenu entre les gouvernements québécois, canadien et cri.

«On est sortis des sentiers battus avec les Innus, a indiqué au *Devoir* le négociateur spécial du Québec, Louis Bernard. En importance, c'est l'équivalent de la Baie-James sur un territoire aussi grand.»

En fait, les Innus ont obtenu ce que ni les Cris avaient réussi à faire inscrire dans la CBJNQ ni les Nisgaas, dans un accord plus récent en Colombie-Britannique,

c'est-à-dire la reconnaissance du titre aborigène et des droits ancestraux autochtones. Cette reconnaissance des droits séculaires des descendants des premiers habitants d'Amérique du Nord a été confirmée en 1997 par la Cour suprême dans l'affaire Delgamuukw.

Il s'agit cependant d'un changement majeur allant à l'encontre de la position traditionnelle du gouvernement fédéral en matière autochtone, qui repose plutôt sur l'extinction des droits dans le cadre d'accords et de traités. D'ailleurs, l'entente avec les Innus n'est pas sans causer un certain remous à Ottawa, où le négociateur fédéral, André Maltais, devra préciser son mandat en discutant des consensus établis à la table de négociation directement avec le cabinet du premier ministre Chrétien.

Lettre de principe

Mais les trois parties ont bel et bel signé le 21 décembre une lettre de principe concluant 18 mois de discussions sur la base de l'approche commune ou

VOIR PAGE A 8: INNUS

Gagliano réplique

Le ministre soutient ne pas être intervenu de façon inappropriée

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

De notre bureau d'Ottawa Le ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano, est sorti de son mutisme hier pour répondre aux accusations de patronage portées contre lui par l'ex-président de la Société immobilière du Canada. Il se dit sans tache et n'a aucune intention de présenter sa démission au premier ministre, qui ne la lui a d'ailleurs pas demandée.

M. Gagliano a déclaré au cours d'une entrevue accordée à RDI ne pas comprendre pourquoi Jon Grant a fait une telle sortie dans le *Globe and Mail* cette semaine. «Il faut poser la question à lui parce que pendant ces cinq ans-là [six, en fait], on a eu de

VOIR PAGE A 8: GAGLIANO

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics... A 4		Monde.....	A 5
Bourse.....	B 4	Mots croisés..	A 4
Cinéma.....	B 8	Météo.....	B 6
Culture.....	B 7	C'est la vie....	B 1
Économie.....	B 5	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Le dénonciateur de Gagliano s'explique



ARCHIVES PRESSE CANADIENNE

«Ce que le ministre a déclaré est vraiment ridicule. Et j'ai été blessé par cela», dit aujourd'hui Jon Grant.

Jon Grant veut une meilleure gestion des sociétés de la Couronne

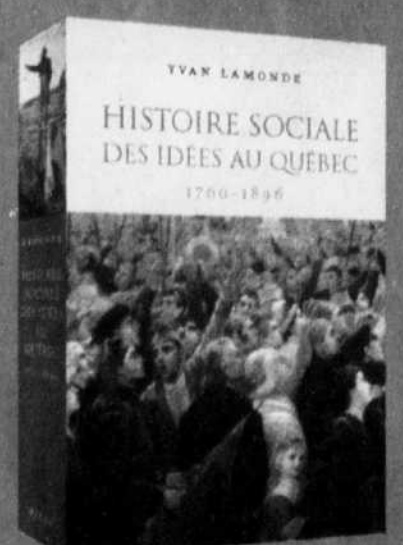
HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

C'est parce que les déclarations d'Alfonso Gagliano l'ont fait passer, lui et la Société immobilière du Canada, qu'il a dirigée pendant six ans, pour des incompetents que Jon Grant a décidé de dénoncer publiquement le ministre. Un geste qui, espère-t-il maintenant, permettra d'améliorer la gestion des sociétés de la Couronne.

M. Grant a créé une véritable tempête politique cette semaine en accusant le ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano, de patronage. M. Grant

VOIR PAGE A 8: GRANT

YVAN LAMONDE
HISTOIRE SOCIALE
DES IDÉES AU QUÉBEC
1760-1896



Prix Raymond-Klibansky 2001

pour le meilleur livre de langue française en sciences humaines



576 PAGES • 34,95 \$

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CLONAGE

SUITE DE LA PAGE 1

[CHU] québécois, que sa source de financement soit publique ou privée, doit être analysé par un comité d'éthique qui s'assure que le projet respecte scrupuleusement les règles en vigueur», a-t-il déclaré. Parmi ces règles figure précisément l'interdiction de procéder à des modifications génétiques sur les cellules reproductrices (ovule et spermatozoïde) et les embryons humains. Il est également prohibé de créer des espèces hybrides issues de la combinaison de gamètes humains et animaux mais aussi de concevoir des embryons humains uniquement à des fins de recherche. Toute recherche entraînant le clonage d'êtres humains par quelque moyen que ce soit est carrément défendue.

Si un projet de recherche est autorisé par le comité d'éthique, il est ensuite soumis au FRSQ pour l'obtention de financement. «Nous n'accorderons pas notre financement là où les standards québécois [en termes d'éthique] ne seront pas respectés», a précisé le D^r Michel Bureau, président-directeur général du FRSQ. Le D^r Bureau a de plus fait remarquer que le Collège des médecins a récemment révisé son code de déontologie pour y inclure des règles incitant au respect de l'éthique de la recherche. «Il sera ainsi impossible pour un médecin de collaborer à une recherche sur le clonage humain sans outrepasser les règles que le Collège des médecins propose pour encadrer la profession», a-t-il précisé.

Mais qu'en est-il de la recherche menée dans le domaine privé au sein d'une entreprise québécoise? Elle doit également être examinée par un comité d'éthique mis en place par l'entreprise selon des règles d'indépendance et d'impartialité. De plus, lorsque l'entreprise formule une demande de subvention auprès des sociétés québécoises de capital

de risque, celles-ci procèdent à un audit qui entraînera l'élimination de tout projet de recherche inacceptable d'un point de vue éthique.

Les interdits annoncés par le ministre n'ont toutefois pas force de loi. Le contrôle s'effectuera donc lors de l'évaluation par des comités d'éthique ainsi que par le truchement de l'octroi des subventions de recherche et des autorisations de financement. Comme ce genre de recherche ne peut se faire sans l'expertise de médecins — qui seront sanctionnés par un code de déontologie plus strict — de même que sans d'énormes infrastructures techniques et ressources professionnelles qui exigent des investissements colossaux, les scientifiques qui se lanceront dans cette aventure devront nécessairement passer au crible des organismes subventionnaires et des sociétés de capital de risque, souligne Michel Bureau.

Mais que faire dans la situation hypothétique où une équipe de recherche financée par des intérêts étrangers, comme Raël et ses adeptes par exemple, s'installe au Québec? «Nous évaluons ces hypothèses avec le ministre de la Justice et nous envisageons d'adapter le code civil aux nouvelles réalités scientifiques», répond David Cliche.

Et comment les scientifiques accueillent-ils cet encadrement?

François Pothier, chercheur au département des sciences animales de l'Université Laval, est favorable à ces balises éthiques. «Elles forceront les scientifiques à rechercher d'autres avenues, par exemple celle des cellules souches adultes. Personnellement, j'ai beaucoup trop de respect pour l'embryon humain pour le démanteler à des fins de recherche», confie-t-il.

Même son de cloche de la part de François Auger, directeur du Laboratoire de recherche des grands brû-

lés de l'Université Laval qui recherche des cellules souches chez l'adulte dans des tissus aussi divers que la peau, l'oeil, les vaisseaux sanguins, les ligaments, les bronches et le cordon ombilical. «C'est pour le bien public, c'est un très bon pas...», déclare-t-il, bien qu'il aurait souhaité un débat de société sur cette question. François Auger refuse catégoriquement l'utilisation des cellules souches embryonnaires parce que «créer de la vie pour sauver une vie, c'est galvauder la vie.»

Michel Tremblay, directeur du Centre du cancer de l'Université McGill, est quant à lui surpris et extrêmement déçu pour la recherche au Québec que l'on prive les scientifiques d'étudier et d'utiliser les cellules souches embryonnaires, d'autant que «la meilleure source de cellules souches est clairement l'embryon», souligne-t-il. On a déjà fait beaucoup de travail sur les cellules souches embryonnaires chez les animaux. On se trouve ainsi à éliminer tout ce qu'on a fait depuis dix ans. Michel Tremblay ajoute que des lignées de cellules souches issues d'embryons humains surnuméraires sont déjà cultivées et disponibles dans plusieurs laboratoires américains et européens. «Des cellules de ces lignées peuvent se différencier in vitro en cellules hépatiques, neuronales ou autres, sans avoir à créer de nouveaux embryons», ajoute le chercheur.

«Quelques découvertes ont été annoncées sur les cellules souches adultes, ici et ailleurs, mais nous sommes encore très très loin de pouvoir les utiliser dans le traitement de maladies», déplore-t-il. Les règles d'éthique que le ministre Cliche a confirmées hier sont fermes mais... «Si vous me demandez de prêter dans deux ou quatre ans on en sera l'état de la science et de l'acceptabilité sociale par rapport à ces pratiques, je ne me prononce pas», a-t-il lancé.

INNUS

SUITE DE LA PAGE 1

du cadre de négociation convenu au printemps 2000. Les délais que s'étaient donnés les négociateurs ont donc été respectés, grâce notamment au travail effectué par des avocats mandatés par les trois parties.

«Le rapport des juristes a représenté une aide importante et a permis d'en arriver à l'entente», d'expliquer Louis Bernard.

Le rapport des avocats Jules Brière (Québec), Roger Tassé (Ottawa), François Tremblay (Mamuitun, Innus de l'Ouest) et Ghislain Otis (Mamit Innuit, Innus de l'Est) jette les bases juridiques de l'entente de principe et du futur traité inu.

Il traite d'éléments incontournables comme les droits autochtones, les limites territoriales et l'autonomie gouvernementale.

Les négociations territoriales globales avec les Innus datent de plus de 20 ans. Elles ont pris une nouvelle tournure en mars 2000 lorsque Québec, Ottawa et Mamuitun ont convenu d'un cadre de négociation qui comprenait, entre autres, des compensations financières de 340 millions de dollars. Par la suite, le conseil de Mamit Innuit a joint les travaux à une table de discussion parallèle.

L'écriture de l'entente de principe qui est en cours continue de se dérouler parallèlement avec les deux groupes représentant les Innus en raison de réalités socioéconomique et géographique divergentes. Toutefois, les parties conviennent que le traité se fera entre le Canada, le Québec et l'ensemble de la nation inu. Il est déjà prévu que les 14 000 membres de cette Première Nation se prononcent en référendum sur le contenu du futur traité.

Autonomie gouvernementale

Dans les faits, cette entente accorderait une autonomie gouvernementale, plus importante que celle d'une municipalité, à une instance inu sur un territoire environ deux fois plus grand (535 kilomètres carrés) que celui des réserves fédérales actuelles qui seraient abolies. Elle préciserait également l'étendue des droits de chasse et de pêche des autochtones, ainsi que le partage annuel de 3 % de redevances relatives aux ressources naturelles, soit six millions de dollars sur un montant total de 200 millions.

En outre, en échange de l'abandon de poursuites judiciaires de 500 millions contre Hydro-Québec, Québec créera un fonds de 90 millions pour compenser les développements passés sur le territoire inu. Pour sa part, le gouvernement fédéral ajoutera un fonds et une dotation en capital de 250 millions au profit des Innus.

Comme les Cris viennent de le faire dans le cas de la mise à jour de la Convention de la Baie-James, les Innus accepteraient aussi de discuter de futurs projets hydroélectriques sur leur territoire. L'un des projets actuels d'Hydro-Québec est celui de la rivière Romaine, sur la Côte-Nord. Québec y a déjà réalisé des études au sujet d'un barrage et d'une centrale de 220 mégawatts au coût de 400 millions.

En plus de la gouvernance et du développement économique, une plus grande autonomie serait également attribuée à la nation inu dans le domaine fiscal, ainsi que dans l'élaboration de lois, de programmes et services. Les sites patrimoniaux et les parcs feront également partie de l'entente. Inspirés par l'entente avec les Cris, les Innus, Québec et Ottawa incluront sans doute aussi, dans le futur traité, un mécanisme de résolution des différends afin de limiter les recours aux tribunaux à l'avenir.

Les leaders inus font également face à une certaine contestation au sein de leurs communautés. Autrement dit, les conseils tribaux de Mamuitun et de Mamit Innuit tiennent un discours de plus en plus similaire. Mais certains groupes ont fait entendre des voix discordantes depuis quelques mois.

Une coalition, formée notamment d'aînés et de membres de la communauté de Mashteuatsh au Lac-Saint-Jean, a même fait parvenir au ministre fédéral Robert Nault une pétition de plus de 400 signataires autochtones et internationaux. Contestant l'entente de principe tripartite, cette coalition soutient qu'une partie de la population inu n'a pas été suffisamment mise au fait des négociations et de leurs conséquences.

Un chauffeur d'autobus victime d'un malaise

(PC) — Un chauffeur d'autobus de la Société de transport de Montréal, qui a été victime d'un malaise hier alors qu'il conduisait son véhicule, a perdu le contrôle de son autobus, qui est allé percuter le mur d'un duplex de la rue Alexis-Garrel, à Rivière-des-Prairies. On croit que le chauffeur aurait souffert d'un malaise cardiaque ou d'une crise d'épilepsie. Son véhicule a heurté trois voitures stationnées le long de la route avant de terminer sa course contre le duplex. Quatorze personnes ont été transportées à l'hôpital pour des blessures mineures. Quant au chauffeur, il a été coincé au volant de son autobus pendant près d'une heure. L'homme de 51 ans a été hospitalisé mais on ne craint pas pour sa vie.

Des contribuables ne pourront pas poursuivre le fisc

Ottawa (PC) — Les citoyens qui se disaient lésés à la suite d'investissements dans des entreprises de recherche-développement ont été déboutés en Cour suprême du Canada hier. Le plus haut tribunal du pays a refusé d'entendre la demande d'autorisation d'appel déposée par André Meese, qui espérait ainsi faire revoir le jugement de la Cour d'appel du Québec qui limitait le droit d'établir un recours collectif au nom de quelque 2500 contribuables uniquement aux promoteurs des sociétés de recherche-développement. M. Meese et les autres contribuables s'affirmaient lésés demandant de plus l'autorisation de poursuivre Québec et Ottawa. Au début des années 90, ces contribuables auraient investi des sommes d'argent dans des entreprises de recherche-développement, pouvant ainsi obtenir des crédits d'impôt des gouvernements provincial et fédéral. Le fisc avait accordé des crédits d'impôt de 1989 à 1993 pour ensuite se raviser et demander le remboursement de tous les crédits consentis.

Sus à la pseudoéphédrine

Arlington, Virginie (PC) — Le directeur général de la Drug Enforcement Agency (DEA) américaine a demandé hier au gouvernement canadien de réglementer la vente de pseudoéphédrine. Ce produit chimique est un des ingrédients de la méthamphétamine, un puissant stimulant fabriqué dans des laboratoires clandestins du Sud-Ouest américain et du Mexique. «Nous pressons le gouvernement canadien d'adopter la plus vite possible une loi de réglementation», a déclaré Asa Hutchinson, chef de la DEA. En effet, la pseudoéphédrine n'est pas illégale au Canada, qui en est le principal producteur. La démarche de M. Hutchinson est appuyée par Robert Bonner, le directeur des Douanes américaines. Les douaniers américains ont récemment saisi une grande quantité de pseudoéphédrine au poste frontalier de Windsor-Detroit. Cette cargaison aurait pu permettre la fabrication de 8000 kilos de méthamphétamine — du «speed» — d'une valeur de 144 millions \$US sur le marché noir. «Présentement, au Canada, ils n'ont pas, à mon avis, des lois adéquates pour lutter contre le détournement illégal de pseudoéphédrine», a affirmé M. Bonner. Une porte-parole de Santé Canada, Paige Raymond-Kovach, a indiqué que le gouvernement fédéral prévoit adopter au cours de l'année une nouvelle réglementation afin de surveiller et de contrôler les «produits chimiques précurseurs» de la méthamphétamine, comme la pseudoéphédrine. Mme Raymond-Kovach a cependant été incapable de dire si la nouvelle réglementation rendra plus difficile l'achat de pseudoéphédrine au Canada. «Je ne veux pas spéculer là-dessus. Je n'en ai aucune idée».

Aux lecteurs des pages Tourisme

Nos lecteurs voudront bien noter qu'à compter de cette semaine, les pages *Tourisme*, habituellement publiées le vendredi dans le cahier B du journal, sont déplacées le samedi, dans le cahier *Samedi*. C'est dans ces pages que vous retrouvez notamment les articles de nos chroniqueurs Diane Précourt et Normand Cazalais. Merci et bonne lecture.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

GAGLIANO

SUITE DE LA PAGE 1

bonnes relations. D'ailleurs, il m'a écrit plusieurs lettres [disant] comment ça allait bien.»

S'il y avait en effet un problème de relations entre le bureau de M. Gagliano et celui du président de la Société immobilière du Canada (SIC), qui relève de sa responsabilité, M. Grant aurait dû venir lui en parler directement quand il était encore en poste, croit M. Gagliano. «Si lui sentait — parce que je crois que c'est une question de perception —, s'il sentait qu'il y avait un problème, qu'il se passait des choses qui, selon lui, n'étaient pas correctes, [toujours] selon sa perception, il devait m'appeler. [...] Moi, je peux vous dire qu'il n'y en a pas, de problème. Il faut que tout le monde comprenne c'est quoi, une société d'Etat. Ça appartient à l'Etat.»

M. Grant avait qualifié l'organisation de M. Gagliano comme étant digne de la Russie ou de l'Ukraine. En entrevue au *Devoir* hier, Jon Grant a répété que selon lui, le bureau de M. Gagliano manquait de professionnalisme dans ses relations avec la SIC. Le ministre lui aurait personnellement demandé d'embaucher un ami sans travail, Tony Mignacca. Le personnel de M. Gagliano aurait demandé qu'un contrat soit octroyé à Michèle Tremblay, une proche collaboratrice. Et le chef de cabinet de M. Gagliano aurait déclaré à M. Grant, à propos des dossiers de la SIC: «Le reste du Canada est à vous, mais le Québec est à nous.»

En plus d'être ministre des Travaux publics, M. Gagliano est l'organisateur politique du Parti libéral du Canada au Québec et ministre responsable du Québec au sein du cabinet Chrétien. M. Gagliano a réfuté toutes ces accusations hier. «Je n'ai pas demandé à M. Grant d'embaucher M. Mignacca. M. Grant était venu me rencontrer pour m'informer des problèmes de gestion des propriétés qu'il y avait dans l'ancienne base militaire de Saint-Hubert. J'ai dit que je connaissais quelqu'un qui avait 25 ans d'expérience dans le domaine de l'administration des propriétés publiques.»

Alfonso Gagliano insiste pour dire qu'il n'a que référé une personne et que c'est la SIC qui devait prendre la décision finale. «J'ai seulement fait une référence de CV. Si, à toutes les fois que j'écris une lettre à une compagnie référant le CV d'une personne qui se

cherche un emploi, je fais de l'interférence, ben... Savez-vous combien de députés, combien de personnalités dans ce monde-là [sont] pris avec le problème de gens qui cherchent un emploi, une référence de leur CV?»

Quant à Michèle Tremblay, le ministre ne aussi avoir demandé qu'elle obtienne un contrat de 4000 \$ par mois pour écrire des discours et organiser des événements spéciaux. Ce contrat a été en vigueur de janvier 1998 à août 2000. «La seule chose que j'ai demandée, et pas seulement à Canada Land [SIC] mais à toutes les sociétés de la Couronne, c'est que quand il faut que je fasse des discours pour la société, il faut que les discours soient écrits ou révisés par Michèle Tremblay. Michèle Tremblay a écrit des discours même quand j'étais député de l'opposition. Elle écrit dans les deux langues. Elle connaît de quelle façon je me sens confortable dans le langage et tout cela.»

Le nom de Mme Tremblay revient sans cesse quand il est question du ministre des Travaux publics. Proche collaboratrice, elle a même déjà accompagné M. Gagliano à la sortie d'une retraite du cabinet, son attaché de presse étant absent. Elle a pourtant décroché de nombreux contrats de Travaux publics Canada et de sociétés de la Couronne tombant sous la responsabilité de M. Gagliano. Enfin, M. Gagliano soutient que jamais personne à son bureau n'aurait demandé à M. Grant de lui laisser les dossiers émanant du Québec.

Encore hier, au bureau du premier ministre, on faisait savoir que Jean Chrétien avait toujours confiance en son ministre. M. Chrétien, qui ne viendra de Floride que ce week-end, n'a pas joint M. Gagliano, affirme ce dernier. Quant à un futur remaniement ministériel, que les rumeurs prédisent pour la semaine prochaine, M. Gagliano dit n'avoir aucun souhait à émettre. «Moi, je suis élu député. Le 28 janvier [date de reprise des travaux parlementaires], je serai à la Chambre comme député. Si le premier ministre décide que je reste comme ministre, [aux] Travaux publics ou ailleurs, c'est sa décision, et je vais respecter la décision du premier ministre.»

Le député Jim Pankiw, de la coalition RD-PC, a par ailleurs déposé une motion pour que Jon Grant apparaisse devant le comité permanent des Transports, dont relèvent les Travaux publics. La recevabilité de cette motion sera discutée la semaine prochaine.

GRANT

SUITE DE LA PAGE 1

soutient entre autres que le ministre lui avait personnellement demandé, alors qu'il était président de la Société immobilière du Canada (SIC), d'embaucher son ami et collaborateur politique Tony Mignacca.

«Lors d'une entrevue avec le Globe and Mail, à la mi-décembre je crois, le ministre a indiqué que nous avions engagé cette personne afin de nous donner, à nous la Société immobilière du Canada, accès au ministre. Et ce n'était pas vrai», a raconté M. Grant en entrevue au *Devoir* hier. «Le ministre m'avait demandé si je ne pourrais pas lui rendre service et l'engager. Il avait besoin d'un emploi. J'ai accepté. Cela arrive souvent, même dans les entreprises privées, mais ce que le ministre a déclaré nous a fait paraître ridicules. Et j'ai été blessé par cela. Et c'est pour cette raison que j'ai décidé de parler.»

M. Grant, 66 ans, a quitté la SIC en novembre 2001 après avoir complété deux mandats de trois ans. Il est maintenant président du conseil d'administration de la Banque Laurentienne. Il avait auparavant dirigé Quaker Oats Canada et est un personnage très respecté au sein de la communauté d'affaires de Toronto.

«Nous n'avions besoin de personne pour avoir accès au ministre, a-t-il continué. Ça me faisait paraître comme quelqu'un qui ne dirigeait pas [la SIC] correctement.»

Mais c'est sans rancœur et sans esprit revanchard que M. Grant est devenu dénonciateur. S'il dit avoir, au début, regretté son geste et déploré l'importance accordée à ses déclarations, il croit qu'il pourrait contribuer à améliorer la gestion des sociétés de la Couronne. Alors, il en rajoute.

«Peut-être n'aurais-je pas dû faire ça. Parfois, je souhaiterais ne pas l'avoir fait. Je l'ai [regretté] pendant quelques jours, mais il y a tellement de gens à travers le pays, du Québec jusqu'en Colombie-Britannique, qui m'ont appelé pour me dire: "J'aime ce que vous faites, continuez!" que je me suis dit: OK, peut-être bien que les gens apprécient.»

Selon M. Grant, le processus de nomination des membres des conseils d'administration des sociétés

de la Couronne est trop partisan et constitue un «très gros problème». «Ce dont une société de la Couronne a besoin ne correspond pas nécessairement à ce qu'elle obtiendra du bureau du premier ministre.» Il a précisé que cela n'a pas été le cas à la SIC et n'a pas pu nommer d'autres organismes où cela se serait produit.

Il propose donc la mise sur pied d'une sorte de comité d'experts, composé de personnes ayant auparavant siégé à des conseils d'administration et ayant une envergure certaine [il pense à des gens comme Guy-Laine Saucier ou Pierre Michaud], qui réviserait leur mandat. «Des gens qui ont de l'envergure, qui étudieraient les sociétés de la Couronne et leur gestion et qui s'assureraient qu'elles sont indépendantes du gouvernement et qu'elles fonctionnent correctement.» À terme, un tel comité pourrait même faire des recommandations au premier ministre quant aux nominations à faire.

M. Grant, qui avait été nommé par le gouvernement de Jean Chrétien à la tête de la SIC en 1995, affirme n'entretenir aucun lien particulier avec la machine libérale bien qu'il connaisse très bien son député, le libéral de Peterborough, Peter Adams.

Outre l'embauche de Tony Mignacca, Jon Grant s'était plaint d'avoir subi des pressions pour qu'il octroie un contrat à Michèle Tremblay, une collaboratrice politique de longue date de M. Gagliano, et de s'être fait dire par le chef de cabinet du ministre, Jean-Marc Bard, que «le reste du Canada est à vous, mais le Québec, c'est à nous». Il a insisté pour dire que selon lui, rien d'illégal n'a été commis, mais que c'est le climat général des relations entre l'entourage politique du ministre et la SIC qui manquait de professionnalisme.

«À Ottawa, il y a des gens élus par les citoyens, comme les ministres, et il y a aussi des fonctionnaires professionnels, formés dans leur domaine respectif. Mais on retrouve aussi le groupe des personnes qui entourent les ministres, des assistants exécutifs, affectés aux relations publiques, etc., qui ne sont ni des fonctionnaires ni des élus. Ces personnes sont nommées. J'ai trouvé qu'il était assez difficile de maintenir un certain niveau de professionnalisme en traitant avec ces gens.»

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com

► CE MIDI: Entrée + Dos de saumon rôti aux graines de sésame + dessert • 17\$

► CE SOIR: Souper pour 2 • 50\$

LE DEVOIR LES SPORTS

Canadien 4, Islanders 0

Un troisième jeu blanc pour Théodore

PRESSE CANADIENNE

Le retour au Centre Molson a été bénéfique au Canadien. Après un désastreux voyage de sept matchs (1-5-0-1) à l'étranger, le Tricolore a renoué avec la victoire hier soir, l'emportant 4-0 face aux Islanders de New York.

Patrick Traverse a été blessé en deuxième période et il a dû quitter la patinoire sur une civière. Sa tête a donné lourdement contre la baie vitrée après une mise en échec loyale de Michael Peca.

Hossa, 20 ans, disputait son premier match dans la Ligue nationale. Michel Therrien n'a pas craint de l'employer avec Juneau et Andreas Dackell contre le meilleur trio des Islanders formé de Peca, Alexej Yashine et Brad Isbister.

Hossa a répondu avec son premier but. Gino Odjick était quant à lui de retour dans la LNH. Il a livré un bon match à la droite d'Arron Asham et de Shaun Van Allen.

Les Islanders se sont vu imposer les trois pénalités de la première période. Le Canadien en a profité en deux occasions.

Petrov a inscrit son 13^e but de la saison à 5:59 lorsqu'il a saisi le retour d'un lancer de Traverse. Bien démarqué à la gauche de Chris Osgood, Petrov n'a eu qu'à pousser le disque dans un filet désert.

La deuxième unité du jeu de puissance a donné un second but au Tricolore à 11:07. Cette fois, Ribeiro a dirigé le disque derrière Osgood après une belle passe de Richard Zednik.

Théodore a été plus occupé en deuxième. Il a réussi deux arrêts spectaculaires qui ont permis au Canadien de préserver son avance de deux buts.

Théodore a été plus occupé en deuxième. Il a réussi deux arrêts spectaculaires qui ont permis au Canadien de préserver son avance de deux buts. Il a bloqué un tir de Peca alors qu'il était à plat-ventre, puis il a «volé» Shawn Bates d'un arrêt de la mitaine au moment où il semblait battu.

EN BREF

Turgeon est sixième au dernier entraînement

Saalbach, Autriche. (PC) — Mélanie Turgeon a remis le sixième temps de la troisième et dernière descente d'entraînement de la Coupe du monde de ski alpin de Saalbach en Autriche. L'Autrichienne Renate Goetschl a été la plus rapide en 1 min 22,38 s, sept centièmes de seconde de mieux que l'Allemande Hilde Gerg et la Suisse Sylviane Berthod, ex aequo au deuxième rang en 1 min 22,45 s.

Pelletier gagne son match de qualification

Melbourne (AP-PC) — La Québécoise Marie-Eve Pelletier, classée 21^e tête de série, a gagné son premier match de qualification en vue des Internationaux de tennis d'Australie, défaisant la Néerlandaise Anousjka van Exel 1-6, 7-5, 6-0. Le Torontois Daniel Nestor l'a imitée chez les hommes, avec une victoire de 6-1, 6-4 sur le Tchèque Tomas Zib.

Tournoi de tennis de Sydney

Le malheur des uns... Nicolas Escudé déclare forfait

ASSOCIATED PRESS

Sydney — Héros de Melbourne lors de la finale de la coupe Davis, le Français Nicolas Escudé ne sera pas celui de Sydney. Il a déclaré forfait hier avant son quart de finale qui devait l'opposer à l'Argentin Juan Ignacio Chela, en raison d'une légère blessure à l'aîne.

Chela rencontrera en demi-finale le Biélorusse Max Mirnyi, qui a éliminé en deux manches un autre Français, Julien Boutter, battu 6-4 6-2.

Après les éliminations successives d'Arnaud Clément puis de Fabrice Santoro et de Sébastien Grosjean, tête de série n° 5 aux Internationaux d'Australie qui débuteront lundi, il ne reste donc plus aucun Français en lice à Sydney.

Dans les autres rencontres du jour, l'Américain de 19 ans Andy Roddick est venu à bout du n° 1 asiatique, Lee Hyung-taik, 6-7 (3), 6-3, 7-5, après presque deux heures de jeu.

Roddick, tête de série n° 3 du tournoi, affrontera en demi-finales la tête de série n° 2, le Suisse Roger Federer, qui a battu l'ancien n° 1 mondial Marcelo Rios, 6-7 (2), 7-6 (4), 6-3.

Roddick, mené 3-0 dans le dernier set, s'est ressaisi pour aligner quatre jeux consécutifs, avant de prendre une nouvelle fois le service de son adversaire au 11^e jeu et de conclure sur sa mise en jeu.

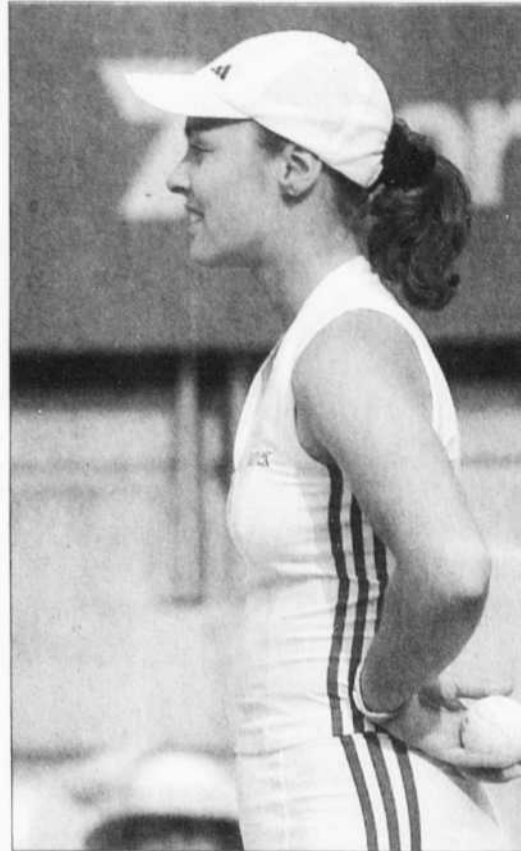
«Je m'attendais à un combat à couteaux tirés, a déclaré l'Américain. Demain, ce sera aussi dur contre Roger. Mais je suis content de disputer des matchs de qualité avant l'Open d'Australie.»

Hingis qualifiée

Chez les femmes, Martina Hingis s'est qualifiée pour les demi-finales grâce à sa victoire 6-4, 6-2 sur Sandrine Testud.

L'ancienne n° 1 mondiale, qui dispute son premier tournoi depuis sa blessure à la cheville du mois d'octobre, affrontera en finale la Belge Kim Clijsters, qui s'est qualifiée aux dépens de sa compatriote Justine Henin, 7-6 (5), 6-2.

«C'était mon premier vrai test et je suis vraiment contente de la façon dont il s'est déroulé, a déclaré Hingis. Le plus difficile pour moi a sans doute été de retrouver confiance. Je suis heureuse d'être là où je suis. Bien sûr, on peut toujours progresser, mais



TIM WIMBORNE/REUTERS

Martina Hingis s'est qualifiée pour les demi-finales grâce à sa victoire 6-4, 6-2 sur Sandrine Testud.

je vais dans la bonne direction.»

L'Américaine Alexandra Stevenson, qui avait créé la surprise mercredi en éliminant la tête de série n° 1, Jennifer Capriati, n'a pu rééditer sa performance et a succombé 6-4, 6-1 sous les coups de Meghann Shaughnessy.

Shaughnessy rencontrera en demi-finales Serena Williams, victorieuse en deux sets d'Amélie Mauresmo, 6-4, 7-6 (6).

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Table with 6 columns: G, P, NDP, BP, BC, Pts. Rows for Boston, Toronto, Ottawa, Montréal, Buffalo.

Section Atlantique

Table with 6 columns: G, P, NDP, BP, BC, Pts. Rows for Philadelphia, N.Y. Rangers, N.Y. Islanders, New Jersey, Pittsburgh.

Section Sud-Est

Table with 6 columns: G, P, NDP, BP, BC, Pts. Rows for Carolina, Washington, Tampa Bay, Floride, Atlanta.

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

Table with 6 columns: G, P, NDP, BP, BC, Pts. Rows for Detroit, Chicago, St. Louis, Nashville, Columbus.

Section Nord-Ouest

Table with 6 columns: G, P, NDP, BP, BC, Pts. Rows for Edmonton, Colorado, Calgary, Minnesota, Vancouver.

Section Pacifique

Table with 6 columns: G, P, NDP, BP, BC, Pts. Rows for San Jose, Dallas, Los Angeles, Phoenix, Anaheim.

Hier

Table with 2 columns: Team, Score. Rows for Montréal, Boston, Pittsburgh, Philadelphia, Minnesota, Columbus, Carolina.

Aujourd'hui

Table with 2 columns: Location, Time. Rows for Toronto, Calgary, Ottawa, Anaheim.

Quand le hockey féminin inspirait des préjugés

FRANÇOIS LEMENU PRESSE CANADIENNE

Il y a une époque pas si lointaine où le hockey féminin inspirait plein de préjugés. Mais les temps changent et Danièle Sauvageau sera à Salt Lake City avec l'espoir de mener l'équipe canadienne de hockey féminin à la médaille d'or.

«Je me souviens qu'on devait jouer tard le soir devant une poignée de spectateurs. Le chauffeur de la zamboni avait hâte qu'on finisse pour pouvoir rentrer chez lui. C'était à l'époque où les tavernes étaient réservées aux hommes. Aujourd'hui, il n'y a plus de tavernes mais seulement des brasseries où les hommes et les femmes sont les bienvenus. Il n'y a plus de différen-

ces», raconte Danièle Sauvageau. «L'autre jour, un copain qui habite Outremont m'a dit qu'il allait voir sa femme jouer au hockey. On a bien ri.»

Danièle Sauvageau s'est intéressée au hockey par la force des choses. «Mes petits frères jouaient au hockey et je devais les conduire à l'aréna, à Saint-Eustache. Comme je trainais à la patinoire, c'est là que j'ai eu mon premier emploi. Depuis, le sport fait partie de mon quotidien.»

Née à Deux-Montagnes le 4 avril 1962, Danièle Sauvageau s'est occupée d'administration en plus d'assumer le rôle d'entraîneur dans différents sports. «J'ai eu ma chance à Bromont lors d'un tournoi. L'entraîneur venait d'être suspendu et je l'ai remplacé.»

Danièle est actuellement en

congé sabbatique du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. «Je devrai prendre une décision sur ce que j'entends faire après les Jeux olympiques.»

Danièle Sauvageau a vécu l'évolution du hockey féminin. Elle estime que son sport est en bonne santé. «Il y a entre 50 000 et 60 000 filles enrégistrées à travers le Canada», dit-elle.

Elle n'apprécie pas cependant les comparaisons avec le hockey masculin. «C'est différent, dit-elle. On ne doit pas comparer. Au tennis, la meilleure joueuse n'aurait aucune chance contre le 100^e meilleur joueur au monde. Les gens apprécient quand même le tennis féminin. C'est la même chose au basket, au volleyball et dans tous les autres sports. C'est une simple question de génétique.»

Et que dit-on de la domination du hockey féminin par le Canada et les États-Unis? «Le hockey féminin suit une évolution normale, répond-elle. Aux premiers Jeux olympiques, le Canada massacrait ses adversaires par des scores incroyables. Le développement du hockey féminin suit un cours normal depuis les premiers championnats du monde en 1990», assure Danièle Sauvageau.

Téléphone: 985-3322 Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

Real estate and services advertisements including '101 PROPRIÉTÉS À VENDRE', '160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER', '170 HORS FRONTIÈRES À LOUER', '342 VÊTEMENTS, FOURRURE', '540 SANTÉ / PRODUITS NATURELS', 'DÉCÈS FRAIKIN, MARY LAURE', 'Environnement Canada Montréal Prévisions météo', 'La météo en un clin d'œil', 'AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS', 'Météo Conseil'.